

**FIAN International (ONG dotée d'un statut consultatif auprès  
de l'ECOSOC)  
et  
La Via Campesina, Mouvement paysan international**

**Conseil des Droits de l'Homme, 16<sup>ème</sup> session  
High level segment  
General Segment  
2 mars 2011**

**Intervention orale d'Alexis Corthay**  
Vérifier à l'audition

Monsieur le Président, Madame le Haut-Commissaire,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de commencer par exprimer la grande inquiétude du monde paysan face à la crise que nous traversons. Les émeutes de la faim partout dans le monde nous inquiètent également étant donné que cette année encore le monde connaît une crise alimentaire majeure.

Monsieur le Président,

Nous assistons en ce jour à des violations généralisées des droits humains, en particulier ceux des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales :

- 925 millions de personnes souffrent de la faim et de malnutrition dans le monde. 75% d'entre elles sont des paysans, paysannes, sans terre et travailleurs agricoles alors que ces personnes produisent la majeure partie de la nourriture dans le monde ;
- Nous sommes témoins du phénomène mondial de l'accaparement des terres: les paysans sont expropriés, expulsés, devant se contenter de parcelles de plus en plus réduites ou condamnés à devenir des sans-terre ;
- Nous voyons, dans de nombreuses régions du monde, la hausse des prix des denrées alimentaires, mais les petits et moyens producteurs ne bénéficient pas de ces prix plus élevés ;
- Partout nous sommes témoins de la discrimination à l'égard des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales, en particulier les femmes - en ce qui concerne l'accès aux ressources de production comme le foncier, les semences, l'eau, l'assainissement, les services de santé, l'éducation, ou même l'accès à la justice... une discrimination qui mène à la criminalisation des luttes, aux arrestations arbitraires, à la torture et aux assassinats extrajudiciaires.

La promotion et la protection des droits de l'homme est au cœur du mandat de l'ONU. Mais si les droits de l'homme veulent l'emporter, alors il est grand temps de mettre en place une coopération internationale constructive pour remédier à cette situation.

Le mandat octroyé par la résolution 13/4 du Conseil des droits de l'homme des Nations

Unies pourrait apporter l'élan nécessaire pour rendre possible le droit à l'alimentation dans notre vie quotidienne. Ce mandat permettrait également de prendre en compte la situation effective dans laquelle nous nous trouvons ainsi que d'apporter une solutions aux crises alimentaires et à la pauvreté qui sévissent actuellement. Les deux études du Comité consultatif qui seront présentées et discutées lors de la 16<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, (1) «Étude sur la discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation», et (2) « Etude préliminaire sur l'avancement des droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales » seront importantes pour nous car elles nous permettront de définir notre comportement futur en ce qui concerne les droits des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales.

Monsieur le Président,

Le principe de base des droits de l'homme est de lutter contre toutes les discriminations. Ceci doit apparaître dans l'inclusion progressive de mesures anti-discriminatoires dans les législations et les mécanismes de gouvernance et de responsabilité tout en assurant en même temps la qualité de la législation et de l'élaboration des politiques, ainsi qu'une capacité améliorée à comprendre le problème. Le but de mon propos est donc de souligner que les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales doivent être au cœur des efforts de lutte contre la faim et la crise alimentaire. Pour nous, les producteurs de denrées alimentaires, qui sommes l'épine dorsale des civilisations, la promotion et la protection des droits de l'homme va de pair avec une amélioration de la situation alimentaire pour les habitants du monde et la possibilité de meilleures conditions de vie pour les populations dans leur ensemble.

La 16<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme devra jouer un rôle décisif en ce qui concerne la création de solutions à la situation alimentaire actuelle. Nous mettons en évidence la possibilité que les études et les efforts actuels entrepris par le Conseil sur la question du droit à l'alimentation peuvent former la base d'un nouvel instrument (déclaration et/ou convention) sur les droits des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales. Notre espoir est que cette session puisse constituer un processus constructif pour la société civile que nous représentons, notamment les organisations de paysans et de ruraux, les États membres ainsi que toutes les parties concernées.

Nous sommes décidés à continuer à travailler en étroite collaboration avec le Conseil afin de veiller à ce que nos droits soient reconnus et protégés.

Je vous remercie, Monsieur le Président